

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

Délibération n° 2024-014 : Plan de financement Plaine sportive de Trescadec

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La collectivité souhaite réhabiliter, développer et valoriser la plaine sportive de Trescadec, afin de renforcer la fréquentation de cet espace.

Une 1^{ère} programmation a été établie en 2023 et au regard des financements obtenus par la collectivité, elle a fait l'objet d'ajustements.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	113 000,00 €	CD29 - Pacte Finistère 2030	40,17%	47 000,00 €
Aléas	4 000,00 €	Agence nationale du Sport	37,88%	44 321,00 €
		Autofinancement	21,95%	25 679,00 €
TOTAL	117 000,00 €	TOTAL		117 000,00 €

Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal 2023,

Vu la délibération DE2023-154 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget prévisionnel du budget principal 2023,

Vu la délibération DE2023-155 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements en 2024,

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à transmettre les demandes de financement associées ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER

